



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-643

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-11-13-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 7ème (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-11-13-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 7ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 7ème

9, place Saint Sulpice
75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 13 novembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Eric DUNAS dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Vu l'arrêté du 18 octobre 2023 relatif au renouvellement de la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Messieurs Valéry CYRILLE, Cyril DELICQUE et Frédéric WIRTZ, Inspecteurs des Finances publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Prénom Nom	Prénom Nom	Prénom Nom	Prénom Nom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE	M. Frédéric WIRTZ

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après (Prénom – Nom) :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Jacky LAFON	M. Joseph MAGNARD
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Frédéric ZALATEU
M. Samuel PICARD	Mme Marie-Claude MENARD	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après (Prénom – Nom) :

M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Jean-Christophe HUBERT
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	M. Marc MORVAN
M. Grégory BOUCHE	/	/

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Christophe HUBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros

Prénom et Nom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Christophe HUBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS